

<https://www.fenvac.org/prevention-l-la-fenvac-participe-a>



PREVENTION I LA FENVAC PARTICIPE A LA FORMATION DES ELEVES DE L'ECOLE DE GENDARMERIE DE TULLE

- Actualités FENVAC -
Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2022

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Dans le cadre du forum des associations organisé par l'école de la gendarmerie de Tulle le 15 décembre 2022, la FENVAC est, à nouveau, allée à la rencontre des élèves gendarmes en formation initiale pour devenir des sous-officiers de la gendarmerie nationale.



Cette intervention, effectuée devant 240 élèves qui seront affectés dans leurs unités dès le début de l'année prochaine, a pour objectif d'échanger avec les primo-intervenants de demain sur les particularités des conséquences d'un attentat ou d'un accident collectif sur les victimes et la nécessité d'une prise en charge adéquate dès la survenance de l'événement.

En effet, des premières heures après le drame et jusqu'à la fin du processus pénal, les gendarmes et policiers sont amenés à interagir avec les victimes et se doivent donc d'être à la hauteur des enjeux, que ce soit sur le plan technique ou humain.

La présentation, faite par Jean-Luc MARISSAL, Vice-président de la FENVAC, se base sur l'expérience de l'association et des actions qu'elle a eu à mettre en oeuvre dans différentes situations d'urgence, dans le but de sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter sur des sujets essentiels.

Parmi ceux-ci, ont notamment été évoquées des thématiques particulièrement importantes pour les victimes de ce type de drame, telles que :

- ▶ Le choix des mots et la posture lors de l'annonce du décès aux proches de la victime ;
- ▶ La manière d'accueillir une victime ou une famille de victime à la suite d'un drame tout en poursuivant l'enquête ;

- ▶ La compréhension de l'état psychologique des victimes à la suite d'un tel drame mélangeant sidération, colère, angoisse, etc. ;
- ▶ La préparation du dépôt de plainte et de l'audition des victimes pour la manifestation de la vérité ;
- ▶ L'importance du procès-verbal dans l'octroi d'une indemnisation et dans la recevabilité de la constitution de partie civile ;
- ▶ L'information des victimes sur les circonstances du drame et les avancées de l'enquête.

La FENVAC tient à remercier chaleureusement l'école de gendarmerie de Tulle pour sa confiance renouvelée et cette belle opportunité de rencontre qui constitue une ouverture vers les acteurs de terrain oeuvrant aux côtés des victimes permettant un partage de savoir et d'expériences dans l'intérêt des victimes.

L'association a à coeur d'entretenir ce lien avec les écoles de gendarmerie sur le territoire afin de faire perdurer ce partenariat de longue date qui permet aux futurs professionnels d'être mieux préparés et d'adapter leurs pratiques pour parvenir à une meilleure prise en charge des victimes de drames collectifs.

Post-scriptum :

Jean-Luc MARISSAL